



**Avis de la Commission Locale de l'Eau
sur le programme 2020 du Projet de Territoire pour
l'Eau PTE 2016-2021 du Bassin versant
« Vallée du Léguer »**

17 février 2020

A Lannion, locaux de Lannion-Trégor Communauté

Collège des représentants des Collectivités Territoriales et des établissements publics locaux

Etaient présents :

Monsieur Jean-Claude Lamandé (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Joël Le Jeune (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur André Coent (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur François Vanghent (Ville de Ploubezre)
Monsieur Patrick L'Héréec (Lannion-Trégor Communauté)
Madame Virginie Doyen (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Madame Cadiou Conseil Régional de Bretagne
Monsieur Jean-Claude Lisotti (Guingamp Paimpol Agglomération)
Monsieur Jean-Yves Le Corre (SIAEP Traou Long)
Monsieur Paul Le Bihan (Ville de Lannion)
Monsieur Guy Pennec (Morlaix Communauté)

Absents représentés :

Monsieur Christian Meheust (Ville de Lannion) ayant donné pouvoir à monsieur Jean-Yves Le Corre
Monsieur Lozdowski (représentant de la CLE du SAGE Léon-Trégor) ayant donné pouvoir à monsieur Lamandé

Excusés :

Madame Annie Hamon (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Faivre (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Claude Le Buzulier (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Alain Coic (Syndicat d'adduction d'eau des Traouïero)
Madame Joëlle Huon (Conseil départemental du Finistère)
Monsieur Patrice Kervaon (CD22)
Madame Véronique Pereira (PNR Armorique)
Monsieur Gérard Kernec (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Jean-Paul Prigent (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Erven Léon (CD22)
Monsieur Jean-Yves De Chaisemartin (Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération)
Monsieur Jean-François Le Bras (Lannion-Trégor Communauté)
Monsieur Hervé Guélou (Lannion-Trégor Communauté)
Représentant SDAEP 22

11 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 13 sur 27 au total

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Etaient présents :

Monsieur Jean-François Jeandet (AAPPMA)

Monsieur Patrice Desclaud (Association Eau et Rivières de Bretagne)

Monsieur Yves Le Bihan (Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor)

Madame Edwige Kerboriou (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Pierre Jacob (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Monsieur Jean-Luc Pichon (Fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique)

Monsieur Le Lay (Association Côtes d'Armor Nature Environnement) ayant donné pouvoir à Monsieur Desclaud

Excusés:

Monsieur Michel Le Guen (Association de sauvegarde des Moulins de Bretagne)

Madame Lechenne (Association CLCV, Lannion-Trégor Goëlo)

Monsieur Arnaud Stephan (Comité Local des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Paimpol-Lannion)

Monsieur Jean Acquere (Association Lannion Canoë-Kayak, représentant les usagers des rivières)

Monsieur Erwan Daniel (Chambre d'agriculture des Côtes d'Armor)

Représentant (Syndicat départemental de la propriété privée rurale)

Représentant (Pays Touristique du Trégor Goëlo)

Représentant (Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome (CEDAPA) et Groupement des Agriculteurs Biologiques des Côtes d'Armor (GAB))

7 présents lors du vote soit membres 7 sur 15 au total

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Etaient présents :

Monsieur Pascal Hus (Office français pour la biodiversité OFB)

Monsieur Pierre Prod'homme (Agence de l'Eau Loire-Bretagne AELB)

Monsieur Bruno Lebreton (MISEN des Côtes d'Armor)

Absents représentés :

Monsieur Hoeffler (MISEN29) ayant donné pouvoir à monsieur Hus

Représentant DDTM 22 ayant donné pouvoir à monsieur Lebreton

Excusés :

Monsieur le Préfet coordinateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant (DREAL Centre)

Monsieur le Sous-Préfet de Lannion

Représentant DREAL Bretagne

3 présents et 2 représentés lors du vote soit membres 5 sur 8 au total

Assistaient également à la séance

Monsieur Emmanuel Therin (Guingamp Paimpol Agglomération)

Madame Laetitia Dacquay (CRB)

Madame Gaëlle Labat (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Jocelyn Hiliou (SAGE Léon-Trégor)

Monsieur Samuel Jouon (coordonnateur BVVL, Lannion-Trégor Communauté)

Monsieur Sylvain Lavaur (Direction environnement, aménagement du territoire et économie d'agriculture Lannion-Trégor Communauté)

Madame Lucie Chauvin (coordinatrice SAGE Baie de Lannion, Lannion-Trégor Communauté)

25 votants /50 membres

**Avis de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion
sur le programme 2020 du PTE 2016-2021 du Bassin versant « Vallée du Légier »**

✚ *Ci-joint support de présentation – CLE 17/02/2020*

L'année 2020 constitue sa cinquième année du PTE 2016-2021 du Bassin versant « Vallée du Légier ». Le programme d'action proposé doit répondre aux enjeux définis pour le PTE.

Dans la continuité des actions menées en 2019, les actions 2020 vont concerner de multiples thématiques :

- animation / coordination générale
- communication / sensibilisation
- actions agricoles
- aménagements urbains
- pratiques non agricoles
- périmètres de protection de captages
- bocage
- zones humides
- cours d'eau

Le montant total prévisionnel des dépenses en maîtrise d'ouvrage Bassin versant « vallée du Légier » s'élève pour l'année 2020 à 951 127 € TTC.

Ce programme d'action bénéficie de subventions de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du conseil régional de Bretagne, du conseil départemental des Côtes d'Armor, de financements européens (FEADER et FEDER), mobilisées dans le cadre de dispositifs et programmes financiers, notamment : financements PTE, contrat territorial AELB, dispositif Breizh bocage 2, CTMA, etc.

Le plan de financement prévisionnel de l'année 2020 du PTE du Bassin Versant « Vallée du Légier » :

	AELB		CR		CD22		Europe (FEADER) / Etat		Autres financements		part MO locale restante	
	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant
951 127	36%	340 066	14%	133 797	8%	71 487	7%	65 800	0%	-	36%	339 977

	2019	2020	AUTOFINANCEMENT BVVL	
			GEMAPI	HORS GEMAPI
ANIMATION / COORDINATION GENERALE	80 000 €	80 000 €	29 613	26 387
INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION	55 900 €	27 000 €		9 800
SUIVI QUALITE EAU	15 000 €	15 000 €		3 000
ACTIONS AGRICOLES	76 254 €	64 147 €		41 046
AMENAGEMENTS URBAINS ET PRATIQUES NON AGRICOLES	26 415 €	27 761 €		17 185
PERIMETRES DE PROTECTION DE CAPTAGES	3 740 €	3 800 €		3 800
BOCAGE	409 560 €	158 842 €		58 978
ZONES HUMIDES ET BIODIVERSITE	183 074 €	168 483 €	41 642	
COURS D'EAU	310 026 €	406 094 €	108 526	
TOTAL ANNEE MO BVVL	1 159 970 €	951 127 €	179 781	160 196

L'autofinancement restant (339 977€) est partagé entre les EPCI et les producteurs d'eau du bassin versant ; selon la clé de répartition suivante :

- actions relevant de la compétence GEMAPI : prises en charge par les EPCI (Lannion-Trégor Communauté, Guingamp Paimpol Agglomération et Morlaix Communauté) - 179 781€
- actions hors GEMAPI : prises en charge par les producteurs d'eau - 160 196 €

0 vote « contre », 0 « abstention » et 25 votes « pour »

Après en avoir délibéré, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Baie de Lannion approuve le programme d'action pour l'année 2020 du Projet de Territoire pour l'Eau du bassin versant du Léguer.

M. Jean-Claude Lamandé
Président de la CLE
SAGE Baie de Lannion

